



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Pour le Président et par délégation
La Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur général des services

Hélène ROUQUIER

OBJET :
RAPPORT SUR LA
SITUATION EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE L'ANNEE
2019

Nombre des membres
composant le Comité
syndical 27

En exercice..... 26

Présents à la
Séance 7

Représentés
par mandat 7

Absents 12

Au titre du Conseil de Paris :

François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LAGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

M. BEDREDDINE

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**Étaient absents excusés :**

M. AURIACOMBE

Mme BROSEL

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme OLIVIER

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

*M. ABEL à M. VIART
M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE
M. COURTES à M. LARGHERO
M. BELLIARD à Mme DURAND
M. KERN à M. GUERIN*

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-12/17

**COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019**

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE L'ANNEE 2019**

Le Comité syndical,

VU l'article L. 3311-2 du Code général des collectivités territoriales, l'EPTB Seine Grands Lacs présente son rapport réglementaire annuel sur la situation en matière de développement durable lors du débat d'orientation budgétaire.

VU l'article D. 3311-8 du CGCT et l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement, ce rapport prend en compte les finalités du développement durable :

VU le rapport de présentation de M. le Président SGL n° 2019/68 en date du 12 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le rapport de développement durable de l'année 2019.

Le Président



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis